



MODALITES D'OCTROI DES FONDS SOCIAUX ELEVES

Les fonds sociaux doivent permettre aux familles de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de demi-pension, aux transports, aux sorties et voyages scolaires, à l'achat de manuels et fournitures dont la liste doit être maîtrisée.

Le Principal propose les modalités suivantes :

➤ La modalité d'attribution retenue au Collège La Foresterie est :

- 1) Les familles désirant bénéficier de cette aide, doivent retourner un dossier de demande d'aide au collège (document fourni par l'assistante sociale). Ce dossier peut être remis soit par l'assistante sociale soit par la gestionnaire aux parents ou aux élèves. Pas de critère d'attribution.
- 2) L'assistante sociale présentera lors des commissions les demandes des familles sous anonymat et proposera un montant de l'aide par famille.
- 3) Les membres de la commission arrêteront le montant accordé. La gratuité peut être accordée à titre exceptionnel
- 4) En cas d'urgence, le Chef d'établissement peut accorder une aide sans consulter la commission qu'il informera a posteriori

➤ La commission d'attribution :

- 1) Sa composition :
La commission est composée :
 - Du chef d'Etablissement
 - De l'adjoint du Principal
 - De l'adjoint Gestionnaire
 - De l'Assistante sociale
- 2) Périodicité :
La commission se réunira au moins une fois par trimestre
- 3) Démarches :
L'Assistante sociale recevra les élèves afin de leur donner un dossier de demande d'aide.

➤ Objet des demandes :

L'ordre de priorité a été déterminé comme suit :

- Restauration : demi-pension / ticket repas
- Transport scolaire
- Fournitures scolaires
- Participation au voyage

Dossier suivi par
Delphine JOURDAINE
Gestionnaire

Téléphone
02 43 29 33 59

Télécopie
02 43 29 70 71

Courrier électronique
ce.0721093x@ac-nantes.fr

Site internet du collège :
<http://clg-laforesterie.e-lyco.fr/>

Collège LA FORESTERIE
Rue de Twistringén
72110 BONNETABLE